UNITÉ 51

Polycopié 1 :

**INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE LA PROVINCE DE Highland[[1]](#footnote-1)**

Demande d’Assistance Internationale du Fonds du Patrimoine Culturel Immatériel

Pour des montants supérieurs à 100 000 dollars des États-Unis :   
date limite 31 mars

Pour des montants jusqu’à 100 000 dollars des États-Unis :   
soumission à tout moment

*Les instructions pour remplir la demande sont disponibles à l’adresse suivante :*  
[*http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires*](http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires)

*Les demandes qui ne se conformeraient pas à ces instructions et à celles qui figurent plus bas seront considérées incomplètes et ne pourront pas être acceptées. Les États parties sont également encouragés à consulter l’aide-mémoire pour l’élaboration de demandes d’assistance internationale mis à disposition sur la même page Internet.*

|  |
| --- |
| Possibilité de demander une assistance internationale  lors de la soumission d’une candidature  Pour proposer un élément pour inscription sur la Liste de sauvegarde urgente et demander en même temps une assistance internationale pour soutenir la mise en œuvre du plan de sauvegarde proposé, utilisez le formulaire ICH-01bis. Pour demander l’assistance internationale qui n’est pas liée à une candidature, continuez à utiliser le formulaire ICH-04. |

|  |
| --- |
| 1. État(s) partie(s) |
| Pour les demandes multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. |
| Le Wentapur, en Asie du Sud-Est |
| 1. Personne à contacter pour la correspondance |
| **2.a. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la demande doit être adressée. Si une adresse électronique ne peut être donnée, indiquez un numéro de télécopie.  Pour les demandes multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la demande et les coordonnées d’une personne de chaque État partie concerné. |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : |  | | Nom de famille : |  | | Prénom : |  | | Institution/fonction : | Directeur, Département de la culture de la province de Highland | | Adresse : |  | | Numéro de téléphone : |  | | Adresse électronique : |  | | Autres informations pertinentes : |  | |
| **2.b. Autres personnes contact (pour les demandes multinationales seulement)**  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* |
| s.o. |
| 1. Titre du projet |
| *Indiquez le titre officiel du projet en français ou en anglais qui apparaîtra dans les publications.*  *Ne pas dépasser 200 caractères* |
| Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la province de Highland [62 caractères] |
| 1. Résumé du projet |
| Fournissez une description sommaire du projet pour lequel l’assistance est demandée, y compris ses objectifs, résultats attendus et principales modalités d’action. Les États parties sont invités à soumettre des demandes qui reconnaissent et respectent les programmes locaux de développement dans leur conception et leur planification.  Minimum 200 mots et maximum 300 mots |
| La province de Highland abrite les membres de sept communautés ethniques, dont deux ne se trouvent nulle part ailleurs, et compte une vaste population issue de la communauté majoritaire des Latang. Le patrimoine culturel immatériel de ces communautés a contribué, avec celui des communautés vivant ailleurs dans le pays, à la création d’une culture nationale unique et de grande valeur qui fait l’envie des voisins du Wentapur. Le présent projet vise à identifier et définir ces expressions, pratiques et talents qui peuvent continuer de contribuer à édifier une identité nationale forte et peuvent servir d’inspiration et de matière première pour être transformés en œuvres d’envergure internationale par les artistes du Wentapur. Le Département de la culture de la province de Highland va entreprendre un projet pilote d’inventaire du patrimoine culturel immatériel. La province de Highland étant la première des neuf provinces du Wentapur à se lancer dans un tel inventaire, elle travaillera en étroite collaboration avec le Service du patrimoine culturel immatériel du Ministère de la culture pour élaborer des méthodologies et des approches adaptées et partagera son expérience avec ses homologues des autres provinces et au niveau national. L’un des temps forts du projet arrivera à la fin avec la proclamation de dix chefs-d’œuvre du patrimoine culturel immatériel de la province de Highland, sélectionnés sur une base scientifique par un jury prestigieux et réputés représenter les expressions les plus inestimables et uniques existant dans la province. [237 mots] |
| 1. S’agit-il d’une demande d’urgence susceptible de bénéficier d’un traitement accéléré ? |
| *Indiquez s’il s’agit d’une demande d’assistance urgente pouvant justifier un examen accéléré par le Bureau. À cet effet, est considéré comme cas d’urgence lorsqu’un État partie se trouve dans l’impossibilité de faire face seul à une situation due à une calamité, une catastrophe naturelle, un conflit armé, une épidémie grave ou tout autre événement naturel ou humain présentant des conséquences graves pour le patrimoine culturel immatériel de même que pour les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus qui en sont les détenteurs. Il vous est demandé de décrire la nature et la gravité de la situation d’urgence à la section 13.* |
| demande urgente  demande non urgente |
| 1. Durée du projet |
| *Indiquer le nombre total de mois requis pour la mise en œuvre du projet proposé. L’assistance du Fonds du patrimoine culturel immatériel ne peut couvrir qu’une période de 36 mois.* |
| 2016-2018 |
| 1. Précédente assistance financière reçue de l’UNESCO pour des activités similaires ou connexes |
| *L’État partie a-t-il déjà obtenu une assistance internationale du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la Convention de 2003 pour mettre en œuvre une activité dans le domaine du patrimoine culturel immatériel ?* |
| Non  Oui (dans l’affirmative, prière de fournir les détails ci-dessous : titre, période, numéro de contrat et source de financement) |
| 1. Nom de l’organisation chargée de la mise en œuvre (de la partie contractante, si une assistance est fournie) |
| *Indiquez le nom de l’agence, l’institution ou l’organisation chargée de la mise en œuvre du projet. Si l’assistance est accordée, l’UNESCO signera un contrat avec l’entité indiquée. Veuillez indiquer également le nom et le titre de la personne à contacter et toute autre coordonnée pertinente.* |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’entité : | Département de la culture, province de Highland | | Nom et titre de la personne à contacter : | Directeur, Département de la culture | | Adresse : |  | | Numéro de téléphone : |  | | Adresse électronique : |  | | Autres informations pertinentes : |  | |
| 1. Portée du projet |
| *Cochez une case seulement.* |
| locale (sous-nationale)  nationale  sous-régionale/régionale (plus d’un pays)  internationale (y compris les zones géographiquement discontiguës) |
| 1. Situation du projet |
| *Indiquez et décrivez les zones géographiques où le projet sera mené.*  *Ne pas dépasser 100 mots* |
| Highland est la plus importante des neuf provinces du Wentapur. Elle est essentiellement montagneuse et frontalière avec le Pays B. Le siège administratif de la province de Highland est basé dans la ville de Mount Mok. Les habitants de cette province sont reconnus pour leur affabilité et leur propension à célébrer toute occasion. Parmi sa population, ceux qui sont issus de la majorité nationale des Latang sont les plus industrieux. Ils valorisent davantage l’éducation que les différentes ethnies minoritaires. Cela explique peut-être pourquoi, bien qu’ils représentent moins de la moitié de la population de la province, ils détiennent l’essentiel des postes à responsabilité de l’administration locale. [106 mots] |
| 1. Objet de la demande |
| *Cochez une case pour indiquer la raison pour laquelle l’assistance internationale est demandée.*  *Ce formulaire ne doit pas être utilisé pour faire une demande d’assistance préparatoire. Les États parties qui souhaitent présenter des demandes d’assistance préparatoire pour l’élaboration des dossiers de candidature pour inscription sur la Liste de sauvegarde urgente doivent utiliser le formulaire ICH-05, et les États parties qui souhaitent présenter une demande d’assistance préparatoire pour l’élaboration de propositions pour le Registre de bonnes pratiques de sauvegarde doivent utiliser le formulaire ICH-06.* |
| sauvegarde du patrimoine inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente  sauvegarde du patrimoine proposé pour inscription sur la Liste de sauvegarde urgente  établissement d’inventaires  mise en œuvre de programmes, projets et activités de sauvegarde |
| 1. Formes de l’assistance demandée |
| *Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les formes que peut prendre l'assistance internationale.* |
| études concernant les différents aspects de la sauvegarde  mise à disposition d’experts et de praticiens  formation de tout personnel nécessaire  élaboration de mesures normatives ou autres  création et exploitation d’infrastructures  fourniture d’équipement et de savoir-faire  autres formes d’assistance financière et technique |
| 1. Contexte et justification |
| Donnez une brève description de la situation actuelle et du besoin auquel l’assistance proposée doit répondre. Pour les demandes d’assistance d’urgence, décrivez la nature et la gravité de la situation d’urgence.   1. Pour la sauvegarde d’un élément particulier, donnez une description de l’élément, ses fonctions sociales et culturelles, la viabilité de ses pratiques et de sa transmission, et les raisons pour lesquelles des mesures de sauvegarde sont nécessaires à l’heure actuelle. 2. Pour les programmes ou activités qui ne concernent pas directement un élément particulier (par exemple, préparation d’inventaires, renforcement des capacités, sensibilisation, visibilité), indiquez pourquoi ces programmes ou activités sont nécessaires et décrivez les lacunes par rapport aux programmes et activités connexes.   Minimum 750 mots et maximum 1000 mots |
| Le Wentapur abrite 26 millions d’habitants (depuis le recensement de 2015), dont deux millions vivent dans la province de Highland. Après son accession à l’indépendance en 1949, le pays s’est trouvé confronté au problème de constituer une identité nationale soudée face à une grande diversité ethnique, des différences régionales prononcées et des facteurs géographiques impressionnants. Les membres de plus de 20 ethnies minoritaires ont été encouragés à embrasser la culture majoritaire et à parler la langue de la majorité Latang pour pouvoir participer à la vie du pays. Malheureusement, certaines communautés ont résisté à l’assimilation mais globalement, le pays a rapidement progressé vers la création d’une société moderne et avancée fondée sur les valeurs scientifiques et universelles. À présent que nous avons consolidé notre identité nationale progressiste, nous pouvons reporter notre attention sur la préservation de certaines traditions intéressantes, bien que singulières, de nos ancêtres et de nos différentes minorités ethniques. L’identité culturelle du Wentapur est maintenant suffisamment solide pour que nous puissions sélectionner parmi les plus remarquables de ces traditions et inciter les jeunes gens à les redécouvrir sans risquer d’affaiblir l’unité nationale.  Depuis l’indépendance, notre nation a avancé à pas de géant pour éliminer les inégalités et particularismes régionaux, en particulier les superstitions attardées qui représentaient une menace pour le développement. La politique culturelle nationale a consisté à élever les danses paysannes des villages au rang de spectacles de ballet, à remplacer les entreprises artisanales arriérées par des usines de production en série et à composer de la musique pour des orchestres de guitare, d’accordéon et (plus tard) de clavier électronique à même d’égaler les plus belles musiques du monde. De nombreuses pratiques religieuses non scientifiques ont été abandonnées, les modes alimentaires qui dépendaient de produits locaux spécifiques mais faiblement nutritifs ont pu être remplacés par notre industrie agricole florissante, et la loi de l’État a atteint les quatre coins de chaque département, où elle a éliminé l’arbitraire des lois coutumières et des institutions sociales locales qui protégeaient le pouvoir des aristocraties féodales. En dépit de ces grands progrès, certaines communautés à travers le pays ont néanmoins continué à pratiquer leur propre patrimoine culturel et à le transmettre à leurs enfants et leurs petits-enfants, même au risque de semer la discorde entre les ethnies ou les régions.  En 2012, le Wentapur a ratifié la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l’UNESCO. Le gouvernement et l’Assemblée nationale se montraient méfiants à l’égard de la ratification de la Convention, de peur qu’elle n’encourage le séparatisme culturel, notamment dans des parties du pays telles que la province de Highland, où plus de la moitié de la population se compose d’une multitude de petites ethnies. Les coûts étaient également pour eux un sujet de préoccupation : le Wentapur, qui fait partie des pays les moins avancés, perçoit des recettes fiscales limitées et ses ressources humaines sont rares. Mettre en œuvre pleinement la Convention nécessiterait une assistance internationale mais aussi du temps pour investir dans les capacités d’un réseau de travailleurs culturels à différents niveaux.  Cependant, le ministre de la Culture a rassuré le Premier Ministre et le Conseil des ministres sur le fait que la Convention donnait au Wentapur une occasion importante de renforcer son offre touristique internationale, en capitalisant sur la beauté des paysages du pays pour attirer les visiteurs, qui pourraient aussi avoir le plaisir de goûter à notre culture nationale unique et remarquable. Le Ministère de la culture – incluant à la fois son personnel basé dans la capitale et celui qui est rémunéré sur son budget aux niveaux provincial et régional – s’est vu confier la responsabilité première de mettre en œuvre la Convention. Un Conseil national interministériel pour le patrimoine culturel immatériel assure un contrôle au niveau politique et le Ministère de la culture entretient des relations de travail bilatérales avec des ministères tels que l’agriculture, le travail et le commerce, ainsi qu’avec la Commission nationale pour le tourisme. Au sein du Ministère de la culture, un Service du patrimoine culturel immatériel assume au quotidien la responsabilité directe de la mise en œuvre de la Convention.  Au vu de ce que nous savons de la Convention, nous avons compris que l’inventaire du patrimoine culturel immatériel représente une priorité urgente si nous souhaitons tirer encore mieux parti de son potentiel pour générer des revenus et identifier dans différentes communautés des traditions qui pourraient être développées en tant que contributions à notre culture nationale. Toutefois, le Wentapur a peu d’expérience dans ce domaine. Pendant l’ère coloniale, plusieurs projets de répertoires géographiques avaient été envisagés, mais dans les premières décennies de l’indépendance, un tel travail scientifique a été rejeté comme un vestige du colonialisme. Le ministre lui-même juge urgent de commencer l’inventaire immédiatement de manière à ce que les chercheurs de l’Université nationale puissent identifier et définir ce qu’ils considèrent comme étant la part la plus importante et unique du patrimoine immatériel des différents groupes ethniques, afin de les intégrer véritablement à la culture nationale.  Le Ministre de la culture et le Gouverneur de la province de Highland ont donc signé un accord en vertu duquel le Département de la culture de la province entreprendra un projet pilote d’inventaire du patrimoine culturel immatériel. En raison de son riche patrimoine révolutionnaire et de sa contribution à l’indépendance nationale, Highland, qui est la plus importante des provinces du Wentapur, est habituée à piloter des activités variées pouvant ensuite être imitées par les autres provinces. Le Service du patrimoine culturel immatériel du Ministère de la culture élaborera des méthodologies et des approches appropriées en matière d’inventaires et partagera son expérience de façon exhaustive au niveau national et avec son personnel affecté aux autres provinces. [944 mots] |
| 1. Objectifs et résultats escomptés |
| *Identifiez en des termes aussi clairs et mesurables que possible : (i) les effets à moyen terme qu’apporterait la mise en œuvre du projet (objectifs) et (ii) quel genre d’impacts positifs et de réalisations concrètes seraient observés après la mise en œuvre du projet proposé (résultats escomptés). Tous deux doivent être mentionnés de manière détaillée et liés à l’information donnée dans la section 15 ci-après (Activités).*  Minimum 100 mots et maximum 300 mots |
| Une assistance internationale de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel marquerait une approbation précieuse du bon travail accompli par notre Ministère de la culture depuis plusieurs décennies pour développer une culture nationale progressiste. Cela permettrait au Ministère de s’équiper des technologies modernes qui lui font défaut à l’heure actuelle du fait de ses ressources financières limitées. En effet, l’installation d’un studio moderne de vidéo numérique permettra également au Ministère de générer, dans les années à venir, des frais d’utilisation pour compléter notre maigre budget. Parmi les objectifs directs du projet, nous avons l’intention de créer une liste de dix chefs-d’œuvre du patrimoine culturel immatériel de la province de Highland, qui rejoindra bientôt une liste nationale comportant dix chefs-d’œuvre de chaque province. Pour sélectionner les plus beaux trésors appelés à figurer sur cette liste, des normes scientifiques objectives seront appliquées par un jury d’experts nationaux présidé par le Ministre de la culture lui-même. Les enregistrements audio et vidéo collectés au titre du projet seront également mis à la disposition des artistes, compositeurs et chorégraphes afin qu’ils puissent en tirer de nouvelles sources d’inspiration pour leur travail de création. [190 mots] |
| 1. Activités |
| Quelles sont les principales actions qui seront menées ou quel travail devra être effectué en vue d’atteindre les résultats escomptés mentionnés dans la section 14 (Objectifs et résultats escomptés) ? Les activités doivent suivre une séquence optimale et chaque activité doit être expliquée de manière narrative et détaillée et sa faisabilité démontrée. L’information fournie dans cette section doit être conforme avec celle fournie dans les sections 16 (Calendrier du projet) et 17 (Budget).  Minimum 300 mots et maximum 1000 mots |
| 1. **Démarrage du projet, achat du matériel et sensibilisation**   Dans les trois premiers mois du projet, le Département de la culture de la province de Highland recrutera et nommera un coordinateur de projet à plein temps, pour travailler sous la supervision directe du Directeur du Département. Dresser des inventaires nécessite une documentation audiovisuelle de grande qualité. Par conséquent, la première priorité du projet d’inventaire pilote sera de faire l’acquisition des caméras numériques, enregistreurs de son et caméras vidéo les plus récentes pour le Ministère de la culture. Une campagne de sensibilisation sera menée avec le soutien de la radio et de la télévision de la province de Highland.   1. **Atelier de renforcement des capacités sur la mise en œuvre de la Convention de 2003**   Un atelier de trois jours sur le renforcement des capacités présentera la Convention de 2003 à 50 participants et les informera du projet d’inventaire et de la place qu’il occupe dans la stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention. L’atelier se déroulera dans la capitale du pays, de façon à ce que les hauts dignitaires du Ministère de la culture et du Bureau du Premier Ministre puissent s’exprimer lors de la cérémonie d’ouverture et que l’atelier puisse bénéficier d’une large couverture médiatique.   1. **Élaboration d’un cadre préliminaire d’inventaire**   Des experts du Service du patrimoine culturel immatériel du Ministère de la culture élaboreront un cadre préliminaire d’inventaire, afin de s’assurer que l’ensemble des chercheurs poseront une série de questions type et rendront compte de leurs conclusions de manière homogène. Ce cadre comprendra des questionnaires et des directives pour conduire les recherches ainsi que des critères scientifiques pour sélectionner les plus beaux chefs-d’œuvre de chaque province.   1. **Atelier de renforcement des capacités sur l’inventaire du PCI**   Un atelier de sept jours sur le renforcement des capacités présentera aux participants clés du projet les compétences et méthodes nécessaires à l’inventaire du PCI. Cet atelier comprendra 18 personnes, dont des fonctionnaires du Ministère de la culture (six personnes), des responsables provinciaux et régionaux de la province de Highland (neuf personnes issues du Département de la culture et d’autres services pertinents) et des membres des communautés locales (trois). Les participants apprendront comment remplir les questionnaires d’inventaire, comment exploiter la documentation du matériel numérique et comment appliquer les critères de sélection des chefs-d’œuvre.   1. **Inventaire en cours dans la Région Un**   Une équipe de 12 personnes dressera des inventaires sur une période de 14 mois dans toute la région. L’équipe projet sera divisée en quatre équipes de trois personnes, chaque équipe comprenant un agent de la province pour la culture et un responsable de la région pour la culture ; le troisième membre de chaque équipe sera soit un représentant d’une communauté ou d’une ONG, soit un agent du Bureau régional pour le tourisme, l’agriculture ou l’industrie. Chaque équipe aura pour responsabilité de dresser des inventaires, de la recherche de terrain et la phase de collecte à la préparation de dossiers de candidatures pour le programme des Chefs-d’œuvre, en passant par la description et l’organisation de documents (notamment des photos et enregistrements) pour archivage au Ministère de la culture.   1. **Inventaire en cours dans les Régions Deux et Trois**   L’inventaire sera élargi aux deux autres régions de la province de Highland, conformément à l’approche déjà utilisée dans la Région Un : quatre équipes de trois personnes seront constituées dans chaque région. Elles mèneront un travail d’inventaire dans toute la région sur une période de 14 mois.   1. **Évaluation de mi-parcours de la mise en œuvre dans les Régions Un, Deux et Trois**   Après cinq mois d’inventaire dans les Régions Deux et Trois (et neuf mois dans la Région Un), une évaluation des progrès réalisés sera menée via une collecte de questionnaires d’auto-évaluation auprès de l’ensemble des 36 employés de terrain et des directeurs du Service culturel dans chacune des régions. Toute rectification qui s’imposerait à mi-parcours sera opérée de manière à ce que les mois d’inventaire restants puissent tirer profit des expériences de tous les acteurs concernés. Un bref rapport écrit tiendra lieu de première évaluation du projet.   1. **Sélection de chefs-d’œuvre**   Une fois que tous les inventaires auront été réalisés dans les trois régions, le Département de la culture de la province commencera l’analyse des candidatures de chefs-d’œuvre préparées par chacune des équipes. Étant donné que seuls dix d’entre eux peuvent être sélectionnés pour la province tout entière, il s’agira d’un processus extrêmement sélectif. Le Département fera appel à des experts du Ministère de la culture, au Comité de l’idéologie du parti et à l’Université nationale pour garantir que les normes scientifiques les plus rigoureuses soient appliquées et que les éléments choisis comme chefs-d’œuvre soient compatibles avec les valeurs les plus élevées de l’identité nationale et puissent offrir une matière première abondante pour inspirer les artistes et travailleurs créatifs du pays.   1. **Évaluation des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet**   Une fois le projet d’inventaire achevé dans les trois régions, l’équipe d’évaluation mènera, avec d’autres agents du Ministère de la culture, une évaluation exhaustive des activités du projet, notamment des visites de terrain dans chaque région pour discuter à la fois avec les membres des équipes d’inventaire et d’autres personnes non impliquées directement en tant que personnel projet. Les évaluateurs fourniront un rapport complet sur la mise en œuvre du projet depuis son démarrage et tireront des enseignements pouvant être pris en considération pour de futures mesures d’inventaire prises par le Wentapur.   1. **Atelier national sur l’établissement d’inventaires au Wentapur**   Un atelier de deux jours sera organisé dans la capitale pour que l’équipe d’évaluation et le personnel clé du projet puissent présenter un rapport sur les réalisations du projet et les enseignements en ayant été tirés. Parmi les participants, on comptera les membres du Conseil interministériel pour le patrimoine culturel immatériel ainsi que des fonctionnaires de haut niveau issus des ministères concernés et des gouverneurs ou vice-gouverneurs de l’ensemble des neuf provinces. La déclaration des dix chefs-d’œuvre du patrimoine culturel immatériel de la province de Highland constituera le temps fort de l’atelier et sera susceptible d’intéresser les médias nationaux.   1. **Rapport et clôture du projet**   Les trois derniers mois du projet seront consacrés à la synthèse de ses résultats, en particulier l’atelier national final, ainsi qu’au rapport financier de fin. Un rapport narratif sera soumis à l’UNESCO pour clore le projet.   1. **Gestion et coordination du projet**   Le calendrier et le budget comprennent une activité globale de gestion et de coordination qui couvre le projet du début jusqu’à la fin. Les modalités de gestion de la mise en œuvre du projet sont détaillées plus bas dans la section 19. [1103 mots] |
| 1. Calendrier du projet |
| *Donnez un calendrier mois par mois pour les activités proposées, de préférence préparé en utilisant le formulaire ICH-04 Calendrier et budget. Les informations fournies dans cette section doivent être en accord avec celles de la section 6 (Durée du projet) et avec les activités détaillées et leurs séquences telles que décrites à la section 15 (Activités) ainsi que dans l’aperçu du budget de la section 17 ci-joint. Notez que les activités ne peuvent commencer qu’environ trois mois après l’approbation de la demande au plus tôt.[[2]](#footnote-2)* |
| 1. Budget |
| *Joignez une ventilation budgétaire détaillée en dollars des États-Unis du montant demandé, par activité et type de coût (par exemple, personnel, voyages, fournitures, équipements, etc.) de manière assez spécifique et détaillée afin de fournir la justification suffisante et permettre aux frais réels d’être directement comparés aux projections budgétaires. Cette ventilation budgétaire doit être fournie en pièce jointe à ce formulaire, de préférence préparé en utilisant le formulaire* ***ICH-04 Calendrier et budget****. Le budget ne doit indiquer que les activités et dépenses décrites ci-dessus et être préparé de façon rigoureuse et transparente en indiquant toute source de soutien.*  *Distinguez clairement pour chaque rubrique du budget le montant demandé au* *Fonds du patrimoine culturel immatériel du montant de la contribution de l’État partie ou des autres sources. La contribution de l’État partie doit inclure les dotations gouvernementales, locales et nationales ainsi que les apports en nature. On entend par « autres contributions » celles fournies par des ONG, organisations communautaires, fondations ou donateurs privés.*  *Il est également essentiel que la ventilation budgétaire donnée corresponde exactement à la description narrative détaillée fournie à la section 15 (Activités) et au calendrier joint à la section 16.*  *Fournissez ci-dessous l’aperçu de budget en vous assurant que les chiffres sont identiques à ceux indiqués dans le formulaire* **ICH-04 Calendrier et budget**.[[3]](#footnote-3) |
| **Aperçu :**  Montant demandé au Fonds : 362 400 dollars des États-Unis  Contribution de l’État partie : 23 425 dollars des États-Unis  Autres contributions (le cas échéant) : 0 dollars des États-Unis  Budget total du projet : 385 825 dollars des États-Unis |
| 1. Participation des communautés |
| *Identifiez clairement la(les) communauté(s), le(les) groupe(s), ou, le cas échéant, les individu(s) concernés par le projet proposé, y compris le rôle du genre. Décrivez les mécanismes mis en place afin d’assurer leur pleine participation à la préparation de la demande ainsi qu’à la mise en œuvre de toutes les activités proposées et à leur évaluation et suivi. Cette section ne doit pas seulement décrire la participation des communautés en tant que bénéficiaires du projet et du soutien financier, mais aussi leur participation active à la conception du projet. Leurs perspectives et aspirations doivent être pleinement reflétées dans le projet proposé.*  Minimum 300 mots et maximum 500 mots |
| Le projet pilote vise à toucher l’ensemble des trois régions de la province de Highland et les diverses communautés qui y vivent. Les deux millions d’habitants de la province de Highland incluent des membres de sept communautés ethniques – dont deux ne se retrouvent nulle part ailleurs – au sein d’une population considérable issue de la communauté majoritaire des Latang. Pendant le déroulement du projet, l’inventaire sera conduit dans des localités sélectionnées restant à identifier par chacune des trois équipes projet au niveau régional.  Comme expliqué ci-dessus, les équipes chargées de dresser des inventaires au niveau régional comprendront un agent national pour la culture, un responsable local pour la culture, un membre d’une communauté, un représentant d’une ONG ou un employé d’un bureau régional autre que la culture (par exemple le tourisme, l’agriculture ou l’industrie). Les membres des communautés ou les représentants des ONG impliqués pour faire partie des équipes chargées de dresser les inventaires seront recrutés et sélectionnés par le Bureau régional pour la culture en fonction de leur envergure au sein de la communauté et des services qu’ils ont rendus à la nation dans le passé (par exemple en tant qu’anciens militaires, enseignants ou fonctionnaires à la retraite). Étant donné l’importance de la collecte et du traitement des données, la maîtrise de la langue officielle du Wentapur fera partie des exigences à remplir pour le poste. L’équipe projet comprendra à la fois des hommes et des femmes, conformément à la politique du pays en matière d’égalité des sexes dans le service public.  Évidemment, une démarche d’inventaire ne peut réussir que si les membres des communautés se montrent désireux d’y participer. L’effort initial de sensibilisation sera axé sur le message suivant : une telle participation est une obligation pour le citoyen, en tant que contribution personnelle de chacun à l’identité nationale. Étant donné que le projet bénéficie du soutien du Ministre de la culture et du Directeur du Département de la province, nous nous attendons tout à fait à ce que les membres des communautés se montrent prêts à prêter leur concours. Toutefois, si jamais ils devaient faire preuve de réticence pour consacrer du temps et donner des informations pour le travail d’inventaire, le soutien des chefs de village et des responsables de région sera mobilisé pour les convaincre de collaborer au titre de leur devoir civique.  Puisque les communautés particulières devant faire l’objet d’un inventaire ne seront identifiées qu’après le début du projet, il est évident que les membres des communautés au niveau local n’ont pas été impliqués directement dans la préparation de la présente demande. [426 mots] |
| 1. Organisation et stratégie de mise en œuvre |
| Décrivez les références, la structure, la mission et les expériences pertinentes de l’organisation ou entité indiquée dans la section 8 qui sera chargée de la mise en œuvre du projet. Précisez les ressources humaines disponibles pour mettre en œuvre le projet en indiquant la répartition des tâches. Décrivez comment elle va gérer la mise en œuvre du projet.  Minimum 150 mots et maximum 500 mots |
| Le projet pilote d’inventaire sera mis en œuvre par le Département de la culture de la province de Highland, sous la supervision directe de son directeur et avec le soutien constant du Service du patrimoine culturel immatériel du Ministère de la culture. Le projet bénéficiera également de l’attention particulière du Gouverneur de la province de Highland.  Au sein de la structure administrative décentralisée du Wentapur, une région de province agit sous l’autorité directe de son gouverneur respectif mais reçoit son financement, ses instructions et son soutien du ministère national – en l’occurrence, le Ministère de la culture. De la même façon, le ‘bureau’ correspondant au niveau régional (voir section 20 ci-dessous) a des responsabilités et des structures parallèles à celles du ‘département’ de la province mais travaille sous l’autorité directe du Chef du Département.  Le Département de la culture de la province de Highland compte une équipe de douze spécialistes et un nombre égal d’employés administratifs et de personnel support. Son directeur est titulaire d’un mastère en Gestion culturelle de l’Université nationale et les autres spécialistes détiennent généralement une licence. Le personnel professionnel du Département n’est pas divisé en services mais plutôt organisé en équipes thématiques : le responsable de l’équipe du Patrimoine culturel et deux autres spécialistes sont investis à plein temps dans les questions liées au patrimoine, tandis que trois autres spécialistes sont membres de l’équipe à temps partiel. Le Département de la culture compte également une spécialiste responsable du site internet et de la gestion de données ; elle fournira un appui technique au projet.  Un coordinateur de projet sera nommé à plein temps pour assumer les responsabilités quotidiennes du projet, du début jusqu’à la fin. Il ou elle travaillera sous la supervision directe du Directeur du Département et en étroite coordination avec le responsable de l’équipe du Patrimoine culturel. Le temps alloué au projet par chaque membre permanent du personnel est détaillé dans le budget ci-joint et fait l’objet d’une moyenne sur les 30 mois de durée de vie du projet. Chacun fournira un travail plus intense dans certaines phases et peut ne pas être impliqué à d’autres stades du projet. [354 mots] |
| 1. Partenaires |
| Décrivez, s’il y a lieu, les mécanismes de coordination avec tout autre partenaire et ses responsabilités dans la mise en œuvre du projet, y compris les ressources humaines dont dispose chacune de ces entités impliquées.  Ne pas dépasser 500 mots |
| Le Département de la culture de la province de Highland sera tributaire de la coopération des partenaires du Ministère de la culture et des Bureaux de la culture respectifs des trois régions. Il collaborera aussi étroitement avec les autres départements concernés, notamment la radio, la télévision et l’Office du tourisme de la province de Highland.  Au niveau ministériel, le Service du patrimoine culturel immatériel sera son partenaire principal. Le Service, auquel a été attribuée la responsabilité globale de mettre en œuvre dans le pays la Convention de 2003 et la Loi de 2011 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, comprend une équipe de cinq spécialistes à plein temps. Comme décrit ci-dessus (section 15), le Service assumera des responsabilités majeures dans l’élaboration d’un projet d’encadrement d’inventaires et de critères de sélection des chefs-d’œuvre (activité 3), la direction des différents ateliers (activités 2, 4 et 10) et l’évaluation de la mise en œuvre du projet (activités 7 et 9). Le directeur du Service du patrimoine culturel immatériel présidera également le jury chargé de sélectionner les dix chefs-d’œuvre du PCI de la province de Highland (activité 8), point culminant du projet. D’autres experts du service interviendront de temps en temps dans des activités de planification, de formation et d’évaluation. À la fin du projet pilote, l’ensemble du matériel documentaire (caméras vidéo et numériques, enregistreurs audio) reviendront au Ministère de la culture, qui les utilisera pour son studio des médias.  Du fait de la taille encore modeste du Service du PCI, le représentant national de chacune des 12 équipes d’inventaires (activités 5 et 6) sera également issu d’autres services du ministère, tels que les Beaux-Arts, la Culture populaire et l’Orientation morale. Cette question devra être décidée ultérieurement, en cas d’approbation de l’assistance internationale.  Au niveau provincial, le Département de la culture pourra compter sur l’aide de la radio et de la télévision locales pour lancer une première campagne de sensibilisation (activité 1). De plus, dans le cadre de l’atelier sur l’établissement d’inventaires (activité 4), et autant que de besoin pendant les inventaires eux-mêmes (activités 5 et 6), le personnel technique de ce bureau assurera la formation des équipes d’inventaires au niveau régional, au fonctionnement du matériel d’enregistrement et des caméras.  Les trois Bureaux de la culture au niveau régional sont également des partenaires essentiels sur lesquels repose la réussite du projet. Tenu de rendre directement des comptes au Chef de la région, leur personnel est néanmoins habitué à travailler en étroite collaboration avec le Département de la culture de la province de Highland, qui leur donne des instructions, les soutient et est également chargé d’assurer leur budget. Ils seront indispensables pour le travail d’inventaire (activités 5 et 6). Le personnel d’un bureau régional est titulaire a minima d’un diplôme d’études secondaires ; de plus en plus, ses employés détiennent une licence ou envisagent d’en obtenir une.  L’ensemble des agents publics impliqués dans le projet bénéficient de formations internes régulières offertes par l’Administration de la fonction publique et le Parti de l’école supérieure de théorie. Cela permet de s’assurer qu’ils connaissent parfaitement les politiques actuelles du gouvernement et sont correctement imprégnés des valeurs de patriotisme et d’identité nationale. [524 mots] |
| 1. Suivi, rapport et évaluation |
| Indiquez comment l’organisation chargée de la mise en œuvre, indiquée dans la section 8 et décrite dans la section 19, a l’intention de procéder pour effectuer le suivi, le rapport et l’évaluation du projet et comment les communautés y participeront. Pour des projets complexes ou de grande envergure, un suivi et une évaluation externes sont préférables.  Minimum 50 mots et maximum 250 mots |
| Une fois le travail bien entamé dans les trois régions, une évaluation de mi-parcours permettra à chacun d’apprendre des autres et de procéder aux rectifications nécessaires dans le temps restant. À la fin, une évaluation globale de la mise en œuvre du projet servira de base au Ministère de la culture pour élaborer une stratégie nationale d’inventaire et étendre l’expérience de la province de Highland aux huit autres provinces du pays. Ce calendrier d’évaluations accompagnera également l’élaboration de rapports réguliers aux fonctionnaires du Ministère de la culture, au Conseil national du patrimoine culturel immatériel et à l’UNESCO.  Les évaluations seront réalisées par le personnel du Ministère de la culture, en se fondant principalement sur les questionnaires soumis aux membres des équipes projet. À chaque évaluation, les résultats seront également communiqués lors d’ateliers en face-à-face. [134 mots] |
| 1. Renforcement des capacités |
| Expliquez en quoi le projet peut contribuer à développer les capacités ou à renforcer les ressources existantes dans le domaine de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Un accent particulier devra être placé sur les capacités des communautés, décrites dans la section 18, à sauvegarder leur patrimoine culturel immatériel. Décrire l’impact sur les capacités de l’organisation chargée de la mise en œuvre pourrait également être pertinent.  Minimum 100 mots et maximum 300 mots |
| Le présent projet illustre la situation du pays, qui ne dispose pas encore des ressources adéquates – humaines, institutionnelles ou financières – pour honorer ses obligations en matière d’inventaire. L’acquisition de caméras numériques et d’enregistreurs audio et vidéo haut de gamme constituera un renforcement majeur des capacités du Ministère de la culture pour faire son travail, non seulement dans le domaine du patrimoine culturel immatériel mais dans la sphère culturelle au sens large.  Le projet comprend également le renforcement des capacités du personnel gouvernemental de différents niveaux, des membres des communautés et des organisations non gouvernementales. Les activités 2 et 4 (dans la section 15 ci-dessus) sont spécialement dédiées au renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le présent projet, tandis que l’activité 10 apportera également une contribution importante aux capacités de ceux qui pourraient ensuite être chargés de dresser des inventaires dans d’autres régions.  L’accord entre le Ministre de la culture et le Gouverneur de la province de Highland qui a donné naissance au présent projet pilote a aussi confié la responsabilité de sa mise en œuvre au Département de la culture de la province. Le but était de renforcer les capacités de cette région, et de la province de manière plus générale, à travers leur gestion et leur mise en œuvre du projet sous l’œil attentif du ministère et avec son soutien sans réserve. Cet « apprentissage par l’action » est tout à fait en phase avec les politiques de décentralisation du pays et garantit aussi que le personnel provincial dispose du soutien et de l’assistance adéquats de la part des agents de niveau supérieur. Les capacités humaines et institutionnelles seront donc renforcées aux niveaux régional, provincial et national. [279 mots] |
| 1. Viabilité au terme de l’assistance |
| Expliquez comment les résultats et les bénéfices du projet pourront durer au-delà de la fin du projet. Si les mécanismes établis par le projet devaient continuer à fonctionner après la mise en œuvre du projet, décrivez comment ils se poursuivraient et quelle entité en serait responsable.  Minimum 50 mots et maximum 250 mots |
| Le projet est conçu pour créer au sein de la province de Highland un réseau d’agents et autres acteurs locaux qui auront les compétences et l’expérience de continuer l’inventaire du patrimoine culturel immatériel de la province. Toutefois, étant donné les ressources financières limitées du pays, nous ne pouvons pas attendre du projet qu’il se poursuive de la même manière ou sur une échelle aussi ambitieuse après la fin de la présente assistance internationale. Dans la province de Highland, le travail d’inventaire du patrimoine culturel immatériel sera donc intégré dans les responsabilités permanentes du Département de la culture.  Une autre source importante de soutien constant pour les futurs travaux du Ministère de la culture dans le domaine du patrimoine culturel immatériel viendra de l’utilisation continue du matériel de documentation numérique dans le studio audiovisuel du ministère. En facturant aux utilisateurs extérieurs de modiques frais d’utilisation, le studio peut générer des revenus à même de contribuer à un futur travail d’inventaire mené ailleurs. [161 mots] |
| 1. Effets multiplicateurs |
| Expliquez en quoi l’assistance pourrait susciter les contributions financières et techniques d’autres sources, ou pourrait stimuler des efforts similaires ailleurs.  Minimum 50 mots et maximum 250 mots |
| L’assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel ne couvrira que 94% du budget du projet. Si elle est mise à disposition, elle débloquera immédiatement des ressources supplémentaires en nature au titre des budgets du programme annuel du Ministère de la culture, du Département de la culture de la province de Highland et des Bureaux de la culture au niveau régional. Le ministère explorera également la possibilité de trouver des sponsors privés pour le programme national des Chefs-d’œuvre, parmi des entreprises ayant un sens civique pouvant souhaiter être associées à un illustre privilège de ce genre. [94 mots] |
| 1. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La demande doit se conclure par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.  Dans le cas de demandes multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : |  | | Titre : |  | | Date : |  | | Signature : |  | |
| *Nom(s), titre(s) et signature(s) du(des) responsable(s) (pour les demandes multinationales seulement)* |
|  |

#### Annexe

#### FORMULAIRE DE DEMANDE DE CRÉATION D’UN FOURNISSEUR

Afin de nous permettre de procéder rapidement à l’établissement d’un contrat une fois que le Bureau ou le Comité a pris sa décision, veuillez compléter ce formulaire de demande de création d’un fournisseur avec les informations bancaires de l’organisation chargée de la mise en œuvre indiquée à la section 8 du formulaire.

Merci de votre aimable coopération.

|  |  |
| --- | --- |
| **INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR** | |
| Titre (M., Mme, Mlle, Entreprise, Organisation) |  |
| Nom / Nom de l’entreprise |  |
| Date et lieu de naissance |  |
| Nationalité |  |
| Profession / Domaine de compétence |  |
| Adresse |  |
| Code postal / Ville |  |
| Boîte postale |  |
| Pays |  |
| Téléphone |  |
| Fax |  |
| E-mail |  |
| Langue de correspondance |  |
| Tax code 1 / Tax code 2 |  |
| Contact 1 |  |
| Contact 2 |  |
| **INFORMATIONS BANCAIRES  (prière de joindre une photocopie de ces informations à obtenir auprès de votre banque)** | |
| Nom complet de la banque |  |
| Nom complet de l’agence |  |
| Adresse complète de la banque |  |
| Code postal de la banque / Ville où se situe la banque |  |
| Pays où se situe la banque |  |
| Code SWIFT/BIC |  |
| IBAN |  |
| Codes de la banque et de l’agence |  |
| Numéro de compte bancaire |  |
| Clé de contrôle (si applicable) |  |
| Titulaire du compte |  |
| Monnaie (devise) du compte |  |
| Banque intermédiaire (si applicable) |  |
| Informations bancaires complémentaires :  (par ex. CHIPS UID, ABA, PayThru, etc.) |  |
| **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (Merci d’ajouter tout commentaire qui pourrait faciliter votre identification)** | |
|  | |

*Formulaire ICH-04 Calendrier et budget (extraits)*

**Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la province de Highland**

**CALENDRIER[[4]](#footnote-4)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Année 1 :** | | | | | | | | | | | | **Année 2 :** | | | | | | | | | | | | **Année 3 :** | | | | | | | | | | | |
| **Activités** | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1. Démarrage du projet, achat du matériel et sensibilisation |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2. Atelier de renforcement des capacités sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 (date assujettie à la disponibilité des VIP pour la cérémonie d’ouverture) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3. Élaboration d’un cadre préliminaire d’inventaire |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4. Atelier de renforcement des capacités sur l’inventaire du PCI (date assujettie à la disponibilité des VIP pour la cérémonie d’ouverture) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5. Inventaire en cours dans la Région Un (15 mois) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 6. Inventaire en cours dans les Régions Deux et Trois (14 mois) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 7. Évaluation de mi-parcours de la mise en œuvre dans les Régions Un, Deux et Trois |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 8. Sélection de chefs-d’œuvre |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 9. Évaluation des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 10. Atelier national sur l’établissement d’inventaires au Wentapur (date assujettie à la disponibilité des VIP pour la cérémonie d’ouverture) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 11. Rapport et clôture du projet |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 12. Gestion et coordination du projet |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**BUDGET**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **MONTANT TOTAL GLOBAL (en US$) :** | **362 400,00** | **23 425,00** | **0,00** | **385 825,00** |
|  | Pourcentage du montant total | *94%* | *6%* | *0%* | *100%* |
| **Activité:** *(veuillez indiquer l'activité et le poste de dépense)* | **Description:** *(veuillez indiquer tous les détails de calculs)* | **Fonds du PCI (en US$)** | **Etat partie (en US$)** | **Autres (en US$)** | **Total (en US$)** |
| **I. Gestion de projet, coordination et rapport** | ***Sous-total :*** | **24 000,00** | **12 300,00** | **0,00** | **36 300,00** |
| a. Coordinateur | 30 mois | 24 000,00 | 0,00 | 0,00 | **24 000,00** |
| b. Directeur, Département de la culture de la province de Highland | 30 mois | 0,00 | 3 000,00 | 0,00 | **3 000,00** |
| c. Chef, équipe du Patrimoine culturel de la province de Highland | 10% du temps | 0,00 | 2 550,00 | 0,00 | **2 550,00** |
| d. Directeur, service du PCI, Ministère de la culture |  | 0,00 | 3 000,00 | 0,00 | **3 000,00** |
| e. Réunions du Conseil national pour le PCI | 5 réunions @ 750 $ | 0,00 | 3 750,00 | 0,00 | **3 750,00** |
| **II. Démarrage du projet, achat du matériel et sensibilisation** | ***Sous-total :*** | **31 300,00** | **0,00** | **0,00** | **31 300,00** |
| a. Caméra vidéo numérique haut de gamme |  | 7 500,00 | 0,00 | 0,00 | **7 500,00** |
| b. Enregistreur DVCAM haut de gamme |  | 5 000,00 | 0,00 | 0,00 | **5 000,00** |
| c. Console de montage vidéo numérique |  | 7 500,00 | 0,00 | 0,00 | **7 500,00** |
| d. Trépied, lumières, valises, batteries |  | 2 500,00 | 0,00 | 0,00 | **2 500,00** |
| e. Matériel documentaire de terrain | caméra numérique @ 350 $ ; enregistreur audio numérique @  200 $ ; enregistreur vidéo @ 750 $ @ 6 ensembles | 7 800,00 | 0,00 | 0,00 | **7 800,00** |
| f. Sensibilisation (radio et télévision provinciales) |  | 1 000,00 | 0,00 | 0,00 | **1 000,00** |
| **III. Ateliers de renforcement des capacités sur la mise en œuvre de la Convention et l’établissement d’inventaires** | ***Sous-total :*** | **27 800,00** | **1 500,00** | **0,00** | **29 300,00** |
| a. Honoraires des facilitateurs internationaux |  | 5 000,00 | 0,00 | 0,00 | **5 000,00** |
| b. Honoraires des facilitateurs nationaux |  | 2 000,00 | 0,00 | 0,00 | **2 000,00** |
| c. Voyages internationaux (2 personnes) et per diem |  | 3 000,00 | 0,00 | 0,00 | **3 000,00** |
| d. Voyage des participants et per diem | 10 pour le premier atelier, 12 pour le second - à 250 $/personne en moyenne | 5 500,00 | 0,00 | 0,00 | **5 500,00** |
| e. Déplacements liés au travail de terrain, logement et repas |  | 500,00 | 0,00 | 0,00 | **500,00** |
| f. Frais pour les participants | 68 personnes 100 $ | 6 800,00 | 0,00 | 0,00 | **6 800,00** |
| g. Salles de réunions (mise à disposition gracieuse) |  | 0,00 | 1 500,00 | 0,00 | **1 500,00** |
| h. Élaboration d’un cadre préliminaire d’inventaire |  | 2 500,00 | 0,00 | 0,00 | **2 500,00** |
| i. Experts nationaux (honoraires) |  | 2 500,00 | 0,00 | 0,00 | **2 500,00** |
| **IV. Inventaire en cours dans la Région Un** | ***Sous-total :*** | **89 000,00** | **2 875,00** | **0,00** | **91 875,00** |
| a. Formateurs et coordinateurs |  | 0,00 | 2 875,00 | 0,00 | **2 875,00** |
| b. Honoraires de l’équipe de recherche d’inventaire | 4 équipes de 3 personnes ; 25 $/jour | 45 000,00 | 0,00 | 0,00 | **45 000,00** |
| c. Per diem (logement, repas & frais accessoires) | 12 personnes @ 150 jours | 27 000,00 | 0,00 | 0,00 | **27 000,00** |
| d. Déplacements liés au travail de terrain | 1000 $/mois | 15 000,00 | 0,00 | 0,00 | **15 000,00** |
| e. Fournitures de recherche (cartes mémoires, cassettes DV) |  | 2 000,00 | 0,00 | 0,00 | **2 000,00** |
| **V. Inventaire en cours dans les Régions Deux et Trois** | ***Sous-total :*** | **166 400,00** | **5 750,00** | **0,00** | **172 150,00** |
| a. Formateurs et coordinateurs |  | 0,00 | 5 750,00 | 0,00 | **5 750,00** |
| b. Honoraires de l’équipe de recherche d’inventaire | 8 équipes de 3 personnes ; 140 jours | 84 000,00 | 0,00 | 0,00 | **84 000,00** |
| c. Per diem (logement, repas & frais accessoires) | 24 personnes @ 15 $/jour | 50 400,00 | 0,00 | 0,00 | **50 400,00** |
| d. Déplacements liés au travail de terrain | 1000 $/mois | 28 000,00 | 0,00 | 0,00 | **28 000,00** |
| e. Fournitures de recherche (cartes mémoires, cassettes DV) |  | 4 000,00 | 0,00 | 0,00 | **4 000,00** |
| **VI. Évaluation de mi-parcours de la mise en œuvre dans les Régions Un, Deux et Trois** | ***Sous-total :*** | **1 850,00** | **0,00** | **0,00** | **1 850,00** |
| a. Experts nationaux (honoraires) |  | 1 700,00 | 0,00 | 0,00 | **1 700,00** |
| b. Communication, frais postaux |  | 150,00 | 0,00 | 0,00 | **150,00** |
| **VII. Sélection de chefs-d’œuvre** | ***Sous-total :*** | **7 550,00** | **0,00** | **0,00** | **7 550,00** |
| a. Honoraires des membres du jury | 10 personnes @ 500 $ | 5 000,00 | 0,00 | 0,00 | **5 000,00** |
| b. Frais liés à la réunion du jury (salle, hôtellerie, voyage) |  | 2 500,00 | 0,00 | 0,00 | **2 500,00** |
| c. Certificats |  | 50,00 | 0,00 | 0,00 | **50,00** |
| **VIII. Évaluation des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet** | ***Sous-total :*** | **4 000,00** | **0,00** | **0,00** | **4 000,00** |
| a. Experts nationaux (honoraires) |  | 2 500,00 | 0,00 | 0,00 | **2 500,00** |
| b. Communication, frais postaux |  | 1 500,00 | 0,00 | 0,00 | **1 500,00** |
| **IX. Atelier national sur l’établissement d’inventaires au Wentapur** | ***Sous-total :*** | **10 500,00** | **1 000,00** | **0,00** | **11 500,00** |
| a. Voyage des participants et per diem | 20 participants provinciaux à  250 $/personne en moyenne | 5 000,00 | 0,00 | 0,00 | **5 000,00** |
| b. Représentants communautaires des chefs-d’œuvres, voyage et per diem | 10 chefs-d’œuvre | 500,00 | 0,00 | 0,00 | **500,00** |
| c. Frais pour les participants | 50 participants @ 50 $/personne | 2 500,00 | 0,00 | 0,00 | **2 500,00** |
| d. Salles de réunions (mise à disposition gracieuse) |  | 0,00 | 1 000,00 | 0,00 | **1 000,00** |
| e. Banquet de récompense des chefs-d’œuvre |  | 2 500,00 | 0,00 | 0,00 | **2 500,00** |

1. . Cet exemple de demande est basé sur le formulaire du PCI mis à jour le 3 juin 2016. Pour une version plus récente, veuillez vous référer à http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires [↑](#footnote-ref-1)
2. . Des extraits du formulaire ICH-04 Calendrier et budget sont joints à cette demande [↑](#footnote-ref-2)
3. . Des extraits du formulaire ICH-04 Calendrier et budget sont joints à cette demande [↑](#footnote-ref-3)
4. . Calendrier fondé sur l’hypothèse de l’approbation du projet par le Comité en décembre de l’année précédente [↑](#footnote-ref-4)